



L.I.F.E.
Saison 2014 / 2015

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS
PV N°3 -14/15

Compte-rendu de la réunion de la commission sportive du 09 Septembre 2014

Conférence téléphonique entre :

M.HACHED, Président de la C.O.C LIFE, Ph. VALLET, Vice-Président de la C.O.C LIFE
C.PEETERS, R.UZAN, P.BOIZARD membres de la C.O.C. LIFE

Suite à la décision du Jury d'Appel de la FFHB, la COC entérine la poule du Championnat -17Masculins du PV N°38 de la saison 2013/2014.

De ce fait, la poule sera composée des clubs suivants :

- ✚ Créteil
- ✚ Tremblay En France
- ✚ Livry-Gargan
- ✚ Villemomble
- ✚ St Maur
- ✚ Roissy-Ozoir
- ✚ Aubervilliers
- ✚ Ivry
- ✚ Brie 77
- ✚ Montfermeil
- ✚ Champigny
- ✚ Villeparisis

De plus, elle décide d'intégrer l'équipe Entente Torcy/Pontault par mesure conservatoire car initialement prévue dans ce championnat.

Le nouveau championnat est saisi dans Gest'Hand.

Fait à Bondy le 10 Septembre 2014

La C.O.C.

**Les Membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision
sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats**

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.